

**Décision n° 07/AZES/2021 portant octroi de statut de Zone  
Economique Spéciale au site de GWAKA .**

**Le Chargé de mission,**

Vu la Loi n° 14/022 du 7 juillet 2014 fixant le régime des Zones Economiques Spéciales en République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 6 et 28 ;

Vu le Décret n° 15/007 du 14 avril 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Zones Economiques Spéciales, AZES en sigle, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/056 du 28 décembre 2018, spécialement en son article 4 ;

Vu le Décret n° 16/041 du 9 novembre 2016 portant désignation d'un chargé de mission et d'un chargé de mission adjoint de l'Agence des Zones Economiques Spéciales ;

Vu le Décret n° 18/060 du 29 décembre 2019 fixant les modalités et les procédures de participation des aménageurs et des entreprises dans les zones économiques spéciales en République Démocratique du Congo ;

Vu la Décision n° 05/AZES/2020 du 30 novembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission d'octroi de statut de zone économique spéciale et fixant la procédure à suivre ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'octroi de statut de zone économique spéciale du 06 août 2021 ;

Considérant l'impact du projet de la zone économique spéciale de Gwaka sur la province du Sud Ubangi en particulier, et la République Démocratique du Congo en général ;

Considérant que toutes les conditions de forme et de fond ont été remplies par la requérante ;

**Décide :**

**Article 1 :**

Il est octroyé au site de Gwaka appartenant à la société MILUNA SARL, requérante, le statut de zone économique spéciale.

Le site, d'une superficie de 423 ha, est situé dans le Territoire de Budjala, Province du Sud Ubangi, à 80 km de la Ville de Gemena, à 18 Km du port d'Akula, à proximité de la RN 6.

**Article 2 :**

La société MILUNA SARL, requérante, est tenue de mettre en œuvre sur le site de Gwaka un projet consistant à développer des activités industrielles au sein de l'espace à travers la Société d'aménagement et de gestion dénommée « THE GREEN SPECIAL ECONOMIC ZONE OF UBANGI », GSEZU en sigle.

**Article 3 :**

Le contrat d'aménagement qui sera conclu entre l'AZES et la Société THE GREEN SPECIAL ECONOMIC ZONE OF UBANGI, qui se subroge à la société MILUNA SARL, définira les droits et obligations des parties.

**Article 4 :**

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 août 2021.

**Auguy BOLANDA MENGAMOMENE**



**Auguy BOLANDA MENGAM.**

---

Etablissement Public à caractère administratif et technique.

Adresse: 7ème Niveau, Imm. Anciennes Galeries Présidentielles. Kinshasa - Gombe

Tél.: +243 825454798 (Secrétariat)

E-mail: azesrdc@gmail.com

[contact@azes.cd](mailto:contact@azes.cd)

Site web: [www.azes.cd](http://www.azes.cd)